



Document synthèse

Analyse de la conjoncture et cadre de négociation

**Texte soumis aux instances des fédérations
des secteurs public et parapublic CSN
FSSS – FEESP – FNEEQ – FP**

Février 2009

Le contexte entourant les prochaines négociations

Nous entamons la prochaine ronde de négociations dans une conjoncture très particulière. Au niveau politique, le nouveau gouvernement libéral majoritaire de Jean Charest nous a déjà montré lors de son premier mandat, jusqu'où il est prêt à aller pour imposer son ordre du jour conservateur. C'est un gouvernement qui a été réélu pour un troisième mandat après un second mandat minoritaire passé sous haute surveillance. Le Jean Charest nouveau qu'on nous présente est-il si différent ? Qu'est-ce qui se cache sous le vernis ?

Par ailleurs, ces négociations se tiendront dans un environnement économique pour le moins instable et volatile. Nous savons d'ores et déjà que l'année 2009 sera difficile sur le plan économique ; il serait imprudent de tenter de prédire à quel moment l'économie redécollera. La crise financière touche maintenant l'économie réelle : des pertes d'emplois massives s'ajoutent aux difficultés que connaissent depuis déjà plusieurs années nos secteurs forestier et manufacturier. Il s'agit d'une récession sévère même si elle est différente de celle des années 30. Toutefois, le Québec s'en tire pour le moment un peu mieux que ses voisins. La ministre des Finances, Monique Jérôme-Forget, reconnaît depuis seulement quelques jours que le prochain budget du Québec sera déficitaire, et ce, après avoir martelé pendant des mois que l'équilibre budgétaire serait maintenu malgré tout.

La débâcle économique tire sa source en bonne partie de l'échec du néolibéralisme : la crise est une conséquence directe de l'application du principe de l'État minimum et de la déréglementation des marchés. Or, pour relancer l'économie, même les gouvernements les plus à droite n'hésitent plus à recourir à l'intervention massive de l'État et à injecter l'argent des contribuables dans le marché. Cependant, pour trouver une solution durable, la clé est une meilleure redistribution de la richesse. En ce sens, les organisations syndicales et la société civile devront se mobiliser et faire entendre leur voix pour que les gouvernements fassent des choix budgétaires et fiscaux en phase avec les besoins de la grande majorité de la population. Nous sommes en droit d'exiger des mesures de relance économique qui défendront davantage nos droits et protégeront mieux notre qualité de vie. D'autant plus que c'est nous, salarié-es et contribuables, qui paieront les pots cassés par une élite déconnectée de la réalité.

Par exemple, le dernier budget Harper – officiellement un outil de relance économique – contient, encore une fois, des baisses d'impôt dont les retombées économiques seront des plus faibles. De plus, il attaque les droits des travailleuses et travailleurs, notamment ceux de la fonction publique fédérale, en limitant les augmentations de salaire à 1,5 % pour 2009-2010 bien que certaines conventions collectives prévoyaient davantage. Qu'en est-il du gouvernement Charest ? Pourrait-il être tenté, lui aussi, de profiter de la conjoncture économique pour imposer de nouveaux reculs aux salarié-es et à leurs syndicats ? La réponse qu'il donne en invoquant de possibles hausses de tarification et d'éventuelles compressions dans certains services n'est pas très inspirante !

À priori, ce contexte peut sembler défavorable à notre négociation et à nos revendications. Il masque toutefois des opportunités que nous devons saisir. C'est en effet une occasion pour nous de remettre en question le système économique néolibéral et de proposer des mesures économiques et sociales qui reflètent mieux nos valeurs de solidarité, d'équité et de justice.

Le partage de la richesse : une nécessité

Avec la montée du néolibéralisme et de la droite, des notions de bien commun comme le partage de la richesse et la réduction des écarts entre les riches et les pauvres ont été escamotés du débat public au profit d'une vision prônant la réussite et l'enrichissement individuels comme moteurs de développement économique. C'est un échec, la crise le démontre bien. Il y a urgence de renouer avec une vision solidaire du développement et de remettre à l'ordre du jour le partage de la richesse. Parmi les leviers les plus efficaces dont disposent nos gouvernements, certains interpellent directement les salarié-es du secteur public, notamment :

- Le réinvestissement dans les services publics ;
- Le maintien et la création d'emplois de qualité ;
- L'amélioration du pouvoir d'achat des salarié-es.

Réinvestir dans les services publics

Parmi les mesures de relance économique les plus efficaces en termes de retombées économiques, figurent les investissements dans les infrastructures, dans les services publics et dans des programmes de lutte contre la pauvreté (emploi, logement, santé). Nous le savons, ces services sont actuellement sous-financés par l'État. Il faut assurer des ressources en nombre suffisant, financer des améliorations là où cela s'avère nécessaire et associer les travailleuses et les travailleurs dans la réorganisation du travail.

Dans un contexte de crise, l'importance de nos services publics se révèle davantage et ceux-ci nous apparaissent plus essentiels que jamais. Un réseau de santé et de services sociaux de qualité en mesure d'assurer des services de pointe à toute une population sans que celle-ci n'ait à s'appauvrir ou à s'endetter pour y recourir, est un acquis social incommensurable qu'on se doit de défendre. Un réseau d'éducation accessible qui permet aux travailleuses et aux travailleurs de réorienter leur carrière ou de se perfectionner nous offre un outil supplémentaire pour tirer notre épingle du jeu dans une économie mondialisée. Sans parler d'autres services publics qui ne font pas partie de la négociation du secteur public, et jouent un rôle fondamental dans le maintien de la qualité de vie et la redistribution des richesses ; pensons aux transports en commun, aux services municipaux, à Hydro-Québec, au réseau des Universités du Québec, etc. Ce sont là des atouts importants qui peuvent servir à l'État de leviers économiques pour autant qu'ils soient utilisés dans une autre vision de développement, plus respectueuse de l'environnement et de la justice sociale.

Soutenir l'emploi

Nos services publics connaissent d'épineux problèmes de rétention et d'attraction de la main-d'œuvre. La création et le maintien d'emplois de qualité dans les réseaux publics constituent un outil supplémentaire pour relancer l'économie. Dans plusieurs régions du Québec, le secteur public est le principal employeur. Ainsi, créer de l'emploi dans le secteur public, c'est remettre en marche un moteur économique incomparable. Chaque nouveau poste créé dans nos réseaux publics a un impact direct sur la qualité et la disponibilité des services à la population et permet d'alléger les surcharges de travail des autres salarié-es ou, à tout le moins, d'offrir des perspectives nouvelles d'organisation du travail.

Les titres d'emploi en pénurie de personnel se sont multipliés au cours des dernières années dans le secteur public. On note maintenant des pénuries dans tous les secteurs d'activité et dans un

nombre grandissant de catégories d'emplois. Dans plusieurs cas, les salaires sont l'une des causes importantes de cette pénurie, car ils sont beaucoup plus bas que dans le secteur privé pour un emploi comparable. Les syndicats peuvent identifier de nombreuses pistes d'amélioration, pourvu qu'on les associe à la recherche de solution.

L'enrichissement des salarié-es

Un des vecteurs les plus puissants pour soutenir le fonctionnement de la machine économique est sans conteste le revenu des ménages. Il y a dix ans, les PDG les mieux payés au Canada gagnaient environ 104 fois le salaire moyen d'un salarié à temps complet. Aujourd'hui, ils gagnent 218 fois ce que gagnent leurs employés. Pendant longtemps, l'écart entre les riches et les pauvres s'amenuisait d'année en année au Canada et nous en étions fiers. Depuis 20 ans, le mouvement s'est inversé. Dans un récent rapport sur la question, l'OCDE rappelle que la croissance économique au cours des 20 dernières années a davantage profité aux riches qu'aux pauvres. L'organisation internationale regroupant 28 États souligne qu'au Canada, l'écart de richesse s'est également accru entre les riches et la classe moyenne.

Dans le secteur public, la situation n'est pas plus reluisante. Les salaires sont bas par rapport à ceux versés dans le privé et cet écart s'accroît. Doit-on s'en étonner ? Le décret de Jean Charest, en 2005, a imposé une augmentation salariale de 8% sur une période de près de sept ans, alors que pour la même période, selon l'Institut de la statistique du Québec, les salaires versés ailleurs pour des emplois comparables ont augmenté de près du double, soit de 14,4 %.

Le graphique suivant a été construit à partir des données du dernier rapport de l'Institut de la statistique du Québec. Il compare l'évolution du salaire réel – du pouvoir d'achat – des salarié-es du secteur public avec celui de salarié-es syndiqués oeuvrant dans d'autres secteurs. On constate que les travailleuses et les travailleurs du secteur public se sont appauvris de 4 % entre 2003 et 2008, pendant que les salarié-es des autres secteurs se sont très légèrement enrichis, soit d'un peu plus de 2 %. Ces données ne tiennent pas compte des correctifs découlant de la Loi sur l'équité salariale.

comparaison de l'évolution de l'indice des salaires réels entre les salariés du secteur public et les autres salariés syndiqués 2003-2008



Pendant ce temps, le PIB réel par habitant, qui est une mesure de l'enrichissement collectif, augmentait de 5,7 %. Bref, les salarié-es du secteur public voient leur situation se détériorer par rapport à celle des travailleurs du secteur privé, qui par ailleurs n'ont pas vu leurs conditions s'améliorer significativement. C'est plutôt que les travailleuses et les travailleurs du Québec n'ont pas bénéficié de leur juste part de cet enrichissement collectif.

Retrouver notre droit de négocier

Les dernières négociations ont laissé un goût amer aux 500 000 salarié-es de l'État. Le décret de décembre 2005 nous a tous imposé des reculs majeurs, assortis de dispositions particulièrement répressives.

En termes de rémunération, le gouvernement n'a jamais mené de véritables négociations pour arriver à un règlement satisfaisant pour les deux parties. Son décret a imposé deux années de gel salarial et des augmentations en deçà de celles versées dans le privé. L'effet net de ces mesures c'est que les conditions de travail et salariales se sont encore détériorées et les problèmes de main-d'œuvre se sont amplifiés.

Ne pas attendre l'échéance de mars 2010 pour engager la négociation

Il nous apparaît qu'après sept ans, il est impératif de mettre fin à ce décret et de chercher à le remplacer par des conventions collectives en bonne et due forme, et ce, dans les meilleurs délais, idéalement, avant l'échéance prévue au 31 mars 2010.

Nous proposons donc de démarrer les travaux préparatoires le plus rapidement possible afin de déposer nos demandes syndicales aux tables sectorielles et à la table centrale en octobre 2009. Nous pourrions ainsi réclamer des réponses patronales rapides pour entamer les négociations dès le début de l'année 2010, ce qui amènerait la consultation des assemblées, au moins sur les demandes de table centrale, avant l'été. L'harmonisation finale en front commun s'effectuerait à la rentrée 2009.

Nous devons utiliser le contexte économique actuel pour exiger du gouvernement qu'il investisse sans délai dans les services publics et dans son personnel salarié. Le soutien aux services publics doit faire partie d'une stratégie de sortie de crise au bénéfice de la population québécoise ! Dans ce cadre, nous nous devons d'interpeller aussi le Conseil du trésor afin de mener des discussions préliminaires au cours du printemps 2009 pour permettre aux deux parties d'être prêtes à entamer les discussions rapidement à l'automne.

Par ailleurs, nous croyons important de cerner les problèmes que nous souhaitons régler d'ici l'expiration du décret et, dans le cas de la rémunération, d'obtenir une amélioration concrète. Cibler les demandes ne signifie pas baisser les bras et réduire nos attentes, mais plutôt se concentrer sur un nombre limité d'enjeux en lien avec les salaires et les emplois. Le gouvernement doit agir sans délai dans le contexte actuel, en soutien aux services publics.

Tous les syndicats CSN du secteur public sont invités à nommer dès maintenant un responsable local à l'action et un responsable local à la mobilisation, afin que notre structure d'action et de partage d'information soit fonctionnelle dès le printemps 2009.

Communication-Mobilisation

Valorisation des services publics

Atout économique dans un contexte difficile

Nous défendrons sur la place publique une vision qui place les investissements dans les services publics au centre d'une stratégie de relance économique.

Filet de sécurité sociale

Nous démontrerons le rôle que jouent nos services publics universels et accessibles pour assurer le bien commun et soulignerons les différences entre les buts poursuivis par l'État lorsqu'il assure ces services par rapport à ceux qui animent l'entreprise privée.

Les impacts sur la vie régionale

Nous interpellons les élus régionaux et locaux sur l'importance de bons services publics en région comme outil pour soutenir le développement régional et local.

Un objet de fierté nationale

En Amérique du Nord, les Québécoises et les Québécois se distinguent par leur attachement à des services publics de qualité. Partout dans le monde, les citoyennes et les citoyens se battent pour des services publics comme les nôtres.

Nos taxes et nos impôts servent à financer collectivement des services publics de qualité et accessibles à toute la population. C'est un choix de société que nous continuerons de défendre.

Valorisation des travailleurs du secteur public

Expertise

Au fil des ans, les employé-es de l'État ont acquis une expertise dans leur secteur d'activité qui doit être reconnue à sa juste valeur. Chaque fois qu'un employé-e quitte pour aller vers le secteur privé, c'est une perte nette d'expertise pour nos réseaux publics. Nous mettrons l'accent sur l'expertise des travailleurs et l'importance pour l'ensemble de la société de la conserver dans nos réseaux publics.

Engagement

Notre mission quotidienne c'est de prendre soin des gens, d'instruire les jeunes comme les adultes et de voir au bien-être de toute la société. Ce travail, nous le faisons parce qu'il est absolument vital, et ce, malgré de nombreux problèmes qui compliquent notre travail au quotidien et sont parfois démotivants. La situation est intenable. Nous ne pouvons plus porter seuls la responsabilité de maintenir la qualité de nos services publics sans les moyens nécessaires ni l'appui du gouvernement et de nos gestionnaires. Nous appellerons donc la population à nous appuyer dans notre mobilisation pour améliorer nos conditions de travail ainsi que les services à la population.

Des mythes à défaire

Pour certains, le retard salarial par rapport au secteur privé serait compensé par la sécurité d'emploi du secteur public. Dans les faits, moins de la moitié des 150 000 membres de la CSN dans le secteur public jouissent de la sécurité d'emploi. Par ailleurs, que coûte la sécurité d'emploi au gouvernement pour les nombreuses catégories d'emplois où sévissent des pénuries ? Rien! Nous déboulonnerons ce mythe et certains autres auprès du grand public.

La campagne de valorisation des services publics et du travail de celles et ceux qui les livrent au quotidien, comportera également un volet visant directement les membres des syndicats CSN afin de revigorer le sentiment de fierté et la solidarité entre les membres des différents secteurs d'activité.

Droit à l'enrichissement et partage de la richesse

L'heure est-elle venue de ramener les questions de l'enrichissement des salarié-es et du partage de la richesse au cœur du débat public ? Tout en concentrant nos énergies à l'amélioration des conditions de travail dans le secteur public, nous pourrions situer cette bataille dans le contexte plus général de la nécessité pour tous les sala-rié-es de renouer avec l'enrichissement.

Négociations sectorielles et nationales

Nous mettrons en œuvre une campagne de communications et de relations publiques pour stimuler l'appui de la population à nos revendications. Nous soulignerons le caractère légitime et réaliste de nos revendications ciblées.

Nous mettrons l'accent sur notre volonté d'en arriver à un règlement satisfaisant dans les meilleurs délais et sur les gestes que nous posons concrètement pour y parvenir. D'ici l'échéance du contrat de travail, nous insisterons sur notre volonté de trouver une entente avec le

gouvernement et ainsi de remplacer le décret sans être obligé de recourir à des moyens de pression lourds. Un plan d'information et de mobilisation doit être mis en place en soutien à la négociation.

Par ailleurs, une évaluation de l'état de la négociation devra être faite avant le 31 mars 2010. S'il apparaît impossible d'arriver à conclure une entente avec l'État à court terme, une nouvelle étape de négociation, d'information et de mobilisation devra être définie. Celle-ci pourrait impliquer non seulement une période de médiation, mais aussi la préparation dans les syndicats des moyens de pression nécessaires.

Pour informer les membres des syndicats CSN sur les développements de la négo et favoriser l'adhésion et la participation du plus grand nombre, nous produirons :
Un bulletin d'information ;

Une section du site Internet www.secteurpublic.info sera dédiée aux nouvelles de la négociation et le site permettra un suivi quotidien du développement de notre action syndicale.

Vers un front commun syndical ?

Notre motivation, au quotidien, est de livrer des services publics de qualité. Nous nous mobiliserons avec autant d'énergie pour améliorer nos services publics et revaloriser nos emplois. Cette lutte sociale interpelle toutes les citoyennes et les citoyens qu'ils soient des travailleurs syndiqué-es ou non : ils ont autant intérêt que nous à rejeter ce néolibéralisme qui nous a menés à l'échec.

Le mouvement syndical doit reprendre l'initiative et faire preuve d'audace au profit de l'ensemble de la population, notamment la classe moyenne et les moins nantis. Ce défi stimulant concerne toutes les organisations syndicales présentes dans les services publics. Celles-ci partagent globalement notre analyse de la situation et nos préoccupations. Des discussions ont été entreprises entre la CSN, la FTQ et le SISP (CSQ, FIQ, SFPQ, APTS et SPGQ) afin d'établir des balises qui permettraient de mettre en place un front commun historique des employés de l'État. Une telle entente nous permettrait de concentrer nos énergies à la reconquête de notre droit de négocier plutôt qu'à une période de changement d'allégeance déchirante, prévue en juillet 2009 par la loi. Rappelons que la CSN et la FTQ ont déjà convenu de ne pas faire campagne l'une contre l'autre dans le secteur public.

Plus nombreux nous serons à porter ce projet d'une société plus juste, plus équitable et plus solidaire, à y croire et à nous mobiliser pour l'obtenir, plus forts nous serons.

Négociation 2010

Secteurs public et parapublic

Balises pour un Front commun

Mandat recherché

Exploration afin de mettre en place un Front syndical large pour la prochaine ronde de négociations, incluant un protocole de non-maraudage entre les organisations membres (CSN-FTQ-SISP).

Pour conclure cette alliance, il y a nécessité de partager un cadre stratégique dont les bases reposent sur les volontés communes suivantes :

- 1- Négociations rapides visant idéalement un règlement avant l'échéance des décrets (mars 2010).
Calendrier de préparation, de consultation et de négociation en conséquence.
- 2- Négociations sur des objets ciblés.
- 3- Consultations simultanées des organisations (dans les syndicats) minimalement sur les objets de négociation de la table centrale au printemps 2009.
- 4- Conférence préparatoire avec le Conseil du trésor au printemps 2009.
- 5- Harmonisation finale des demandes en septembre 2009.
- 6- Dépôt des demandes sectorielles et communes au plus tard le 30 octobre 2009.
- 7- Mise en place d'un plan de communication conjoint visant la valorisation des services publics et des travailleuses et travailleurs qui y oeuvrent ainsi que l'élaboration d'actions communes afin de mener à bien cette négociation.